

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N° 73-207 du 26 juin 1973

chargeant le Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de l'intérim du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété,

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 26 Juin 1973, le Capitaine Hilaire BADJOGOUME, Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence du Capitaine Nestor A. BEHETON.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 juin 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4
Gde.Chanc. 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.